



## Tarifs mensuels

Année scolaire 2022/2023

Ces tarifs sont forfaitaires sur 10 mois (périodes de stages déduites). Ils sont les mêmes tous les mois, quel que soit le nombre de jours de scolarité, de repas et de nuitées.

Externe (Contribution des Familles + tablette*)	174 €
Demi pensionnaire 4 repas** (cont des familles + tablette* + Demi pension 4 repas)	210 €
Demi pensionnaire 5 repas (cont des familles + tablette* + Demi pension 5 repas)	218 €
Interne (cont des familles + tablette* + logement + repas)	569 €

Frais de dossier (nouvel élève) :	35 €
Adhésion à l'association AEPIE (Obligatoire)	16 € par an
Sorties pédagogiques et voyages d'étude (Tourisme)	180 € par an
Prix d'un repas à la carte : ou sandwicherie à la carte (carte restauration à recharger)	7,50 €
Supplément pour accueil le dimanche soir :	15 € par dimanche

**Arrhes à l'inscription** (qui seront déduites de votre facture annuelle de septembre) :

- Externes :	160 €
- Internes :	360 €

**Conditions de règlement :**

- 10 prélèvements automatiques (du 10 octobre au 10 juillet)
- 3 versements chèques, espèces (15 octobre - 15 janvier - 15 avril)
- règlement intégral de la facture au 15 octobre (remise de 3% sur la contribution des familles et le régime)

Les arrhes seront remboursées, à la demande de la famille, en cas de désistement suite à un échec au baccalauréat entraînant un redoublement. Cette demande doit être effectuée dès l'annonce des résultats.

Attention, en cas de financement par un organisme (Ex. Pôle Emploi, Fongecif, Opca...) : autres tarifs.

\* dont 15 € coût tablette mensuel